

quelques dollars de plus, il a exigé des services d'incendie volontaires des frais de licence injustifiables. Les personnes qui assurent ces services ne se définissent pas comme libéraux, conservateurs ou néo-démocrates, mais comme membres de leur collectivité, et elles sont humiliées. J'espère que le député d'en face qui approuve par des signes de tête convaincra ses collègues du Cabinet de mettre fin à cette mesure insensée.

Le gouvernement imposerait des frais d'usage même aux services de pompiers volontaires. Cela signifie une majoration de plus de 1 000 p. 100 dans certains cas. Prenons par exemple le service de pompiers volontaires d'Eastern Passage, dans ma circonscription, ou ceux de n'importe quelle autre circonscription, qui doivent se financer par une collecte de fonds. Il facture un petit quelque chose à la municipalité. Il tient des dîners aux fèves au lard. Il organise des foires chaque automne afin de pouvoir acheter le matériel dont il a besoin pour protéger la collectivité. Voici que le gouvernement lui dit de travailler un peu plus dur, car il va lui facturer des droits d'utilisation pour chaque élément du matériel de communication dont il dispose et non pas des droits globaux pour tout le service d'incendie.

Nous avons organisé une pétition. Il n'y a pas un seul service d'incendie au Canada qui n'ait fait savoir que non seulement ces frais sont régressifs, mais encore qu'il a été induit en erreur. En 1986, la très honorable ancienne députée de Kingston et les Îles, avait dit officiellement à la Chambre que les services d'incendie seraient exemptés. Mais, comme il n'y a rien de sacré pour le gouvernement, voyez-vous, des droits d'utilisation seront imposés. Peu importe que le service d'incendie d'une petite localité éloignée de notre vaste pays soit obligé de renoncer à acquérir du nouveau matériel. N'oubliez pas que ces services n'ont pas de compte de banque. Ils doivent tenir des campagnes de financement. En général, ce sont les municipalités pauvres qui ont recours aux services de pompiers volontaires. Ces gens-là font leur possible. Pour l'amour du ciel, le moins que le gouvernement puisse faire, c'est de ne pas leur imposer des droits d'utilisation.

Des députés d'en face m'ont dit partager mon point de vue. S'il y a une chose que le gouvernement puisse faire pour montrer qu'il a un peu de compassion et qu'il comprend comment fonctionne notre pays grâce à l'importante contribution de bénévoles comme les pompiers volontaires de toutes les régions, c'est de reconnaître

qu'il a commis une erreur. Il devrait respecter la parole et l'engagement de l'ancienne ministre des Communications et retirer ces droits. Voilà ce qu'il devrait faire.

Tous les pompiers de tous les services d'incendie et tous les Canadiens qui nous regardent ce soir devraient écrire à leur député à cet égard. Mieux, ils devraient écrire aux ministres. On dit que les droits d'utilisation ne représentent pas grand-chose. C'est bien beau de dire que ce ne sont que quelques dollars de plus. Compte tenu du tort qu'ils risquent de causer pour empocher ces quelques dollars, les ministériels pourraient faire preuve d'une plus grande responsabilité financière et d'un peu plus d'ingéniosité. À cause de ces quelques dollars, le délai d'intervention des services d'urgence municipaux risque d'être plus long. Il faudrait renoncer aux frais d'utilisation. C'est pour cette raison que l'idée de tels frais ne me plaît guère.

Il fut un temps où je pensais que, dans une démocratie, le gouvernement corrigeait toute mesure législative qui présentait des imperfections, en fut-il l'auteur. Le gouvernement conservateur a maintenant une mentalité d'assiégé face à de telles initiatives. Il ne veut tout simplement pas bouger.

Nous allons poursuivre le combat. Je présenterai des pétitions venant de services de pompiers volontaires, tous les jours, s'il le faut, jusqu'à ce que le gouvernement revienne à la raison et qu'il se rende compte qu'il y a des choses qui sont inviolables et dont il ne peut pas priver le pays à cause de son manque de responsabilité financière et de son incapacité à gérer convenablement.

Un dernier point: les transports et l'infrastructure en général. Je pense encore aux frais d'utilisation. Dans sa quête de rationalisation maximale, le gouvernement met en pièces de nombreux éléments de l'infrastructure nationale. Il ne faudrait pas oublier que nous ne vivons pas tous à Toronto, Hamilton, Vancouver, ou même à Halifax. Certains d'entre nous vivent dans d'autres beaux coins du pays, qui n'ont peut-être pas une infrastructure autonome.

J'ai dit un mot tout à l'heure au sujet du principe de la péréquation. Il se trouve que la péréquation est consacrée dans la Constitution canadienne. Elle l'est. Cela veut dire que le gouvernement et la population du Canada sont d'avis qu'il faut des règles du jeu équitables, qu'il y a un prix à payer pour préserver l'unité nationale. Il n'est pas question de se livrer à la déprédation des deniers publics, mais de se rendre compte qu'il y a un prix